

PORTO-NOVO, le 21 OCTOBRE 1961.

N° 325 /PR/CAB/MAID.

SOMMAIRE:
Nomination

(//) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

(//) E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste
des emplois Supérieurs de la République du Dahomey
dont la nomination des titulaires est faite par le
Président de la République, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS:

ORIGINAL.	I
JORD.	I
MAID.	4
MEPT.	I
.....	2
.....	8
FR.	I
FO-RADIO	I
CD.	I
CF.	I
EP.	I
EP.	2
RESEOR.	I
P. NORD-OUEST.	I
S/P KOUANDE.	I
ARR. KEROU.	I
INTERESSE.	I
SF.	5

(//) D E C R E T E:

ARTICLE 1er. - Mr. MORA SINAGONRIQUI, Secrétaire du Chef de
Canton de Pably, est chargé de l'Arrondissement de Kérou (Sous-
Préfecture de Kouandé).

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui aura effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, pu-
blié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par Le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. ANOUNA.